

Avenant n°1 à la convention d'objectifs du 28 juin 2024 passée entre la Ville d'Avignon et l'association AMAV (Médiation et Aide aux Victimes).

En application des alinéas 3,4 et 5 de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et du décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001.

Entre la Ville d'Avignon, représentée par Madame Cécile HELLE, Maire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2024,

Et l'association AMAV, représentée par son Président, Monsieur Roger Reynaud, dûment habilité à cet effet en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par les statuts de l'association.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET :

L'association AMAV est un partenaire privilégié du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance au titre de l'accompagnement des victimes d'infractions pénales.

A ce titre, plusieurs actions sont actuellement portées par l'association AMAV dans ce domaine, notamment :

- Les permanences d'aide aux victimes organisées au Tribunal Judiciaire et au sein de la Maison de la Justice et du Droit (MJD) ;
- La consultation psychologique pour les situations nécessitant une prise en charge rapide ou urgente au sein de la MJD ;
- Ainsi que la mise en place d'un travailleur social au sein du commissariat Saint Roch.

Dans ce cadre de ces projets, l'association AMAV a sollicité un renforcement du soutien de la collectivité pour les permanences d'aide aux victimes ainsi qu'une augmentation du nombre de permanences (3 au lieu de 2 par mois) de soutien psychologique au sein de la MJD pour répondre aux besoins des usagers en détresse psychologique.

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION :

4 000 € pour le renforcement des permanences de soutien psychologique et des permanences d'aide aux victimes.

ARTICLE 3 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION :

La somme de 4 000 € pourra être versée à l'association AMAV à la signature du présent avenant.

Fait à Avignon en trois exemplaires, le

Pour l'association
Le Président

Pour la ville d'Avignon
Le Maire

Roger REYNAUD

Cécile HELLE